



Harcelement moral, demande d'aide

Par **gabio**, le **25/07/2014** à **12:50**

bonjour

depuis 2 ans je subis differents actes desagreables de la part de mon superieur hierarchique: menaces dissimulées et intimidation (soit tu fais soit on arrete tout, a ta place je fais pour ne pas avoir tel Mr Xsur le dos...)...

aussi, j'ai changé d'etat civil depuis quelques mois (changement de nom et de prenom suite à ma naturalisation)

je l'ai tenu au courant, il refuse depis 6 mois de modifié mon adresse mail professionnelle sans raison particuliere (il m'as une fois attaqué en m'accusant de renier mes origines...)

est ce une forme d'harcelement moral ??

Par **P.M.**, le **25/07/2014** à **16:27**

Bonjour,

Déjà il faudrait savoir si vous avez des éléments suffisants pour pouvoir établir le harcèlement moral vis à vis de l'employeur et si le refus de modification de l'adresse mail ne serait pas reconnu comme harcèlement moral, ceci pourrait constituer une discrimination...

Par **gabio**, le **25/07/2014** à **17:30**

merci de votre réponse

ce que je peux trouver avec des mails c'est une surcharge de travail excessive (attribution de taches ne faisant pas partie de mon contrat)en plus de preuves de mise au placard (mails attestant que sur des affaires je ne recevais pas les informations necessaires)

je peux egalement que à diplomes egales (meme plus) et avec plus d'années d'experience et plus de taches a effectuer je suis moins payé qu'un collegue

egalement je suis suivi par un psy suite a une depression nerveuse et je suis en arrêt maladie depuis

1 mois (je n'ai pas encore commencé la procédure de reconnaissance du malaise comme maladie professionnelle)

Par **P.M.**, le **25/07/2014** à **17:39**

Il semblerait donc que le harcèlement moral ne soit pas que le fait du supérieur hiérarchique au niveau du salaire...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Par **gabio**, le **25/07/2014** à **17:44**

en effet je travail en étroite collaboration avec lui

plus ou moins je fais tout son travail

et au niveau du comité chset, je ne vois pas en qui je peut avoir confiance

ces arguments peuvent ils etre utilisés pour negocier une rupture conventionnelle?

Par **P.M.**, le **25/07/2014** à **17:54**

Vous n'avez peut-être pas non plus de raison de ne pas avoir confiance en l'ensemble des Représentants du Personnel...

Normalement, la rupture conventionnelle n'est pas destinée à régler les conflits et l'employeur pourrait craindre que vous prétendiez que votre consentement a été vicié...

Par **gabio**, le **25/07/2014** à **17:57**

merci énormément de vos réponses

je vais me concentrer maintenant sur mon traitement et mes soins

serait il utile que je declare ma dépression en tant que maladie professionnelle?

Par **P.M.**, le **25/07/2014** à **18:07**

De toute façon, cela ne pourrait que vous être favorable même au niveau de l'indemnisation par la Sécurité Sociale et en cas de décision d'inaptitude par le Médecin du Travail...

Par **gabio**, le **25/07/2014** à **18:26**

merci encore